

XXV^{ème} GRAND PRIX DE L'AILETTE

Samedi 28 & dimanche 29 septembre 2019

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales amateurs.
Les conditions de ce règlement prévalent sur celles des règlements généraux.

1-Conditions de participation

Epreuve ouverte aux joueuses et joueurs de nationalité française ou étrangère licenciés à une fédération reconnue et ayant fait enregistrer par leur club leur certificat de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2018, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Index Dames : maximum 18,4 à la date limite d'inscription.

Index Messieurs : maximum 15,4 à la date limite d'inscription.

Champ de joueurs : **120** maximum dont : **27** dames minimum / **12** wild-cards maximum.

Epreuve non-fumeur : cf. § 1.2.2 (I-5)

2-Forme de jeu

Simple Stroke-Play / 36 trous avec 1 série unique Dames et 1 série unique Messieurs.

Marques de départs : bleues pour les Dames - blanches pour les Messieurs.

Classement : brut dans chaque série :

Départage : en play off « trou par trou » en cas d'égalité pour la 1^{ère} place finale (trou 10/18/10/18 etc.). Pour les autres places, la règle des 18,9,6,3 et dernier trou sera appliquée.

Horaires des départs : Etablis par le club 48 heures avant le début de l'épreuve.

Ils seront consultables par téléphone au 03 23 24 83 99 et sur notre site internet www.golfdelaillette.com

La journée d'entraînement est prévue le vendredi 27 septembre 2019 sur réservation auprès du golf.

3- Engagements

Droit d'inscription (Journée d'entraînement incluse).

Adulte 80 Euros

Joueur (se) de 19 à 25 ans (nés entre 1994 et 2000) 40 Euros

Joueur (se) de moins de 18 ans (nés en 2001 ou après) 20 Euros

Membre du club 40 Euros

Membre du club moins de 25 ans (nés en 1993 et après) 20 Euros

Inscriptions avant le 13/09/19 à minuit par courrier (cachet de la poste faisant foi), ou à l'accueil du golf : les inscriptions ne seront admises que si elles mentionnent « nom, prénom, n° de licence et téléphone » et **incluent le droit d'inscription.**

Chaque joueur doit s'être acquitté du « Droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une fédération étrangère

Si le nombre de candidatures dépasse le nombre de joueurs maximum autorisé, les joueurs seront sélectionnés selon le cahier des charges des Grands Prix fédéraux. Si le champ des joueurs est incomplet à la date de clôture des inscriptions, le club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.

La liste des participants sera publiée le 18/09/19 sur le site internet du Golf de l'Ailette.

4- Remise des prix :

Le dimanche 29 septembre, à l'issue de la compétition. Elle sera suivie d'un cocktail.

Dames : 3 prix Brut - Messieurs : 3 prix Brut

5- Comité de l'épreuve :

Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

Le Comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement, en particulier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve, de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieurs à ceux prévus. Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

GOLF DE L'AILETTE 02860 CERNY EN LAONNOIS Tél : 03 23 24 83 99

www.golfdelaillette.com

Email : golfdelaillette@wanadoo.fr